

Canton de Berne



PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (PAL)

ZPO H / Plan de Quartier (PQ) "La Ravière"



1937



2021

Information et participation de la population (IPP)

Rapport de Conformité (RCo) - ANNEXES

2254 - 031 / 22 février 2024

Validation et distribution

Origine	L:\2254_Pontenet_Viabilisation Rosières\2254_Pontenet_Ravières_PQ\200_Technique\251_Bases\252-1_RCo\2254- 031_RCo-Annexes.docx Les
Auteur	ALG
Date d'élaboration	22 février 2024
Date des modifications	
Visa du responsable	YR
Distribution	Commune de Valbirse, Villatype

Le présent RCo est rédigé le plus possible dans une logique épïcène et en cela, il reflète l'importance qui est accordée dans la Commune de Valbirse aux questions relatives à l'égalité des sexes. Ainsi, sauf mention contraire ou indication contraire selon le contexte, lorsque ce dernier l'exige toute référence au singulier inclut le pluriel et inversement et les termes d'un genre inclut l'autre genre et le neutre.

SOMMAIRE

5 ANNEXES

Annexe 1	Abréviations, acronymes et apocopes	4
Annexe 2	Art. 319 a RCC	6
Annexe 3	Recensement Architectural (<i>RA</i>)	8
Annexe 4	Avant-Projet	11

5 ANNEXES

ANNEXE 1 - Abréviations, acronymes et apocopes

Aa Jb	Arrondissement administratif du Jura bernois
ACo	Administration Communale
ACE	Arrêté du Conseil-Exécutif
art.	article(s)
bf	bien(s) fonds
CCo	Conseil Communal
CG	Conseil Général
CRTU	Conception Régionale des Transports et de l'Urbanisation
DD	Développement Durable
DEEE	Direction cantonale de l'Economie, de l'Energie et de l'Environnement
DIJ	Direction cantonale de l'Intérieur et de la Justice
DL	Distance à (aux) la Limite(s)
DN	Danger(s) Naturel(s)
DP	Dépôt Public (<i>procédure d'opposition, art. 6o LC</i>)
DPC	Décret cantonal du 22 mars 1994 concernant la procédure d'octroi du Permis de Construire (<i>RSB 725.1</i>)
DS	Degré de Sensibilité au bruit
DTT	Direction cantonale des Travaux publics et des Transports
EnR	Energie(s) Renouvelable(s)
ExP	procédure d'Examen Préalable
FO	Feuille(s) Officielle(s)
FOADM	Feuille Officielle d'Avis du District de Moutier
GAL	Guide pour l'Aménagement Local (<i>publication OACOT</i>)
GDL	Grande Distance à la Limite
H	zone d'Habitation
ha	hectare(s)
hab.	habitant(s)
HFG	Hauteur de Façade à la Gouttière
HMC	zones Habitat - Mixte - Centre
Ht	Hauteur
HT	Hauteur Totale
IBUS	Indice Brut d'Utilisation du Sol (<i>art 28 ONMC</i>)
IPP	procédure d'Information et de Participation de la Population
IVS	Inventaire fédéral des Voies de communication historiques de la Suisse
Jb.B	association régionale des Communes (<i>art. 6o ss CC</i>) du Jura bernois et de Bienne
LAT	Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'Aménagement du Territoire (<i>RS 7oo</i>), entrée en vigueur le 01.01.1980
LC	Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (<i>RSB 721.o</i>), entrée en vigueur le 01.01.1986
LCEn	Loi Cantonale du 15 mai 2011 sur l'Energie (<i>RSB 741.1</i>)
Igt / Igts	logement(s)
LPE	Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la Protection de l'Environnement (<i>RS 814.01</i>), entrée en vigueur le 01.01.1985
LPN	Loi fédérale du 1er juillet 1966 sur la Protection de la Nature et du paysage (<i>RS 451</i>), entrée en vigueur le 01.01.1967
M	zone Mixte

OACOT	Office cantonal des A ffaires C ommunales et de l' O rganisation du T erritoire (<i>DIJ</i>)
OAN	Office cantonal de l' A griculture et de la N ature (<i>DEEE</i>)
OAT	Ordonnance fédérale du 28 juin 2000 sur l' A ménagement du T erritoire (<i>RS 700.1</i>), entrée en vigueur le 01.09.2000
OC	Ordonnance cantonale du 6 mars 1985 sur les C onstructions (<i>RSB 721.1</i>), entrée en vigueur le 01.01.1986
OCEE	Office cantonal de la C oordination E nvironnementale et de l' E nergie (<i>TTE</i>)
OCo	Ordonnance cantonale du 16 décembre 1998 sur les C ommunes (<i>RSB 170.111</i>), entrée en vigueur le 01.01.1999
OEC	Office cantonal de l' E conomie (<i>DEEE</i>)
OED	Office cantonal des E aux et des D échets (<i>TTE</i>)
ONMC	Ordonnance cantonale sur les N otions et les méthodes de M esure dans le domaine de la C onstruction
OPB	Ordonnance fédérale du 15 décembre 1986 sur la P rotection contre le B ruit (<i>RS 814.41</i>), entrée en vigueur le 01.04.1987
OPC	Office cantonal des P onts et C haussées (<i>DTT</i>)
PAL	Plan d' A ménagement L ocal
PC	Permis de C onstruire
PCA	P etites C onstructions et A nnexes
PDC 2030	Plan D irecteur C antonal 2030 (<i>ACE 1032/2015 et ACE 702/2017</i>)
PDL	P etite D istance à la L imite
PEV	P érimètre d' E volution des constructions
PGA	Plan G énéral d' A limentation en eau
PGEE	Plan G énéral d' E vacuation des E aux
PMR	P ersonne à M obilité R éduite
PoIUrbIn	P olitique communale d' U rbanisation vers l' I ntérieur
PQ	Plan de Q uartier
PZA	Plan de Z ones d' A ffectation
PZDN	Plan de Z ones des D angers N aturels
RA	Recensement A rchitectural
RCC	Règlement C ommunal de C onstruction
RCo	Rapport de C onformité
rdc	rez- d e-chaussée
RExP	Rapport d' E xamen P réalable (<i>OACOT</i>)
RQ	Règlement de Q uartier
RS	Recueil S ystématique du droit fédéral
RSB	Recueil S ystématique des lois B ernoises
UrbIn	U rbanisation vers l' I ntérieur
UT	U tilisateurs du T erritoire (<i>UT = résidents + emplois</i>)
UST	U tilisateurs S upplémentaires du T erritoire
VRD	V oirie et R éseaux D ivers
VrDUT	V aleur de référence de D ensité des U tilisateurs du T erritoire
ZNC	Z one à bâtir N on C onstruite
ZPO	Z one à P lanification O bligatoire
ZV	Z one de V erdure

ANNEXE 2 - Art. 319 a RCC

- 60 -

Titre marginal	Article / Alinéa / Contenu normatif	Indications
Commune mixte de Valbirse – PAL – Règlement Communal de Construction (RCC)		
ZPO H "La Ravière"	319 a 1	
Buts de l'aménagement	La ZPO 'La Ravière' a pour objectif l'aménagement d'un secteur mixte présentant des caractéristiques d'intégration dans le village (<i>expression architecturale et conformation urbaine</i>) et dans le quartier (' <i>liens</i> ' avec les bâtiments existants alentours).	
Nature de l'affectation	2 La ZPO 'La Ravière' est destinée à accueillir des constructions avec prescriptions particulières (<i>habitat dense</i>) et toute activité compatible avec celles-ci ainsi que les P]/AL induites.	
Principes de composition	3 Le Plan de Quartier fixera : - les Secteurs, Sous-Secteurs et Périmètres d'Evolution (PEv) du bâti et la nature de l'affectation des sols ; - les équipements (<i>accès, cheminements piétons, réseaux</i>) ; - les spécificités d'usage et d'entretien des surfaces ; - la répartition des coûts de réalisation et d'entretien des infrastructures.	
Degré de l'affectation	4 La manière de bâtir et les distances entre bâtiments sont déterminées de cas en cas * dans la perspective d'un usage et d'implantations rationnellement conditionnés avec : - IBUS min : 0,6 - ordre des constructions de type NCo/PCo	* Cf. art. 412 al.6 RCC ci-après.
Volumétrie / manière de bâtir	5 La mixité typologique recherchée, inhérente à une logique constitutive de hameau, déterminera des secteurs de densité variable. Ainsi, pour : - les secteurs 'à plus forte densité', HFG d'un maximum de 10 mètres ; - les secteurs 'à plus faible densité', HFG d'un maximum de 8 mètres.	

Commune mixte de Valbirse – PAL – Règlement Communal de Construction (RCC)

Titre marginal	Article / Aligné / Contenu normatif	Indications
Prindipes architecturaux	<p data-bbox="319 448 391 548">319 a 6 <i>(suite)</i></p> <p data-bbox="319 548 866 896">La réalisation s'effectue dans le cadre d'une procédure urbanistique axée sur l'assurance du niveau de qualité avec pour orientations générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prescriptions relatives à la conservation des sites et des monuments historiques et aux caractéristiques des nouvelles constructions sont définies avec précision dans le Plan de Quartier ; - sont seules admises les toitures avec couverture tuiles couleur rouge – brun de type 'traditionnel' (les toits plats sont dès lors interdits, y compris pour les garages à moins que le toit du garage ne soit utilisé en terrasse accessible et aménagée) ; - qualité des espaces communs et privés (places et placettes de quartier, stationnement, végétalisation, ...). 	<p data-bbox="319 896 391 963">Cf. art 432 du présent RCC</p> <p data-bbox="319 963 866 1030">Cf. art. 511 et 521 du présent RCC</p>
Sensibilité au bruit	7 DS III	Cf. art 43 OPB

ANNEXE 3 - Recensement Architectural (RA)

Commune Valbirse

Pontenet

Rue de la Ravière 15

Appréciation digne de conservation

N° parcelle 498
Coordonnées 2585972 / 1232138

Direction de l'instruction publique
du canton de Berne
Office de la culture
Service des monuments historiques
Schwarztorstrasse 31
case postale
3001 Berne
Tél. 031 633 40 30
denkmalpflege@erz.be.ch



Description

Remise de 1910, transformée vers 1923 avec ajout d'un garage
Charmante construction "Heimatstil" en maçonnerie et en bois, avec corps central transversal à pignon S en berceau, flanqué de 2 ailes sous toiture en croupe couverte de tuiles plates. Conçue à l'origine sans corps transversal, celui-ci fut ajouté lors des transformations réalisées vers 1923. A cette époque, la moitié O de la remise (paroi à claire-voie) fut déplacée vers l'O sans être démolie (!), afin d'insérer dans l'espace libre un corps transversal abritant un garage pour automobile. Appartenant à la villa de fabricant no 4E située de l'autre côté de la route, ce bâtiment abrita probablement le premier garage pour automobile à moteur du village.

Annexe 1.1 : Extrait Recensement Architectural (RA 2001).



Kanton Bern
Canton de Berne

Valbirse

Bildungs- und Kulturdirektion
Amt für Kultur
Denkmalpflege
www.be.ch/denkmalpflege

Rue de la Ravière 15, 2733 Pontenet

Grundstück 498
Koordinaten 2585972 / 1232137

Bauinventar

10.07.2001 verfügt

Einstufung erhaltenswert



Beschreibung

Remise de 1910, transformée vers 1923 avec ajout d'un garage Charmante construction "Heimatstil" en maçonnerie et en bois, avec corps central transversal à pignon S en berceau, flanqué de 2 ailes sous toiture en croupe couverte de tuiles plates. Conçue à l'origine sans corps transversal, celui-ci fut ajouté lors des transformations réalisées vers 1923. A cette époque, la moitié O de la remise (paroi à claire-voie) fut déplacée vers l'O sans être démolie (!), afin d'insérer dans l'espace libre un corps transversal abritant un garage pour automobile. Appartenant à la villa de fabricant no 4E située de l'autre côté de la route, ce bâtiment abrita probablement le premier garage pour automobile à moteur du village.

Annexe 1.2 : Extrait Recensement Architectural (RA 2021).



Kanton Bern
Canton de Berne

Valbirse

Bildungs- und Kulturdirektion Rue de la Ravière 8, 2733 Pontenet
Amt für Kultur
Denkmalpflege Grundstück 502
www.be.ch/denkmalpflege Koordinaten 2585965 / 1232120

Bauinventar

10.07.2001 verfügt

Einstufung schützenswert

K-Objekt Ja

Geschützt 19.05.2014,
durch Vertrag
(Kanton)



Beschreibung

Villa de fabricant de 1910 Imposante construction maçonnée coiffée d'une riche toiture. De conception "Heimatstil" typique de l'époque, cette villa revêt l'allure d'un petit château romantique. L'aspect massif des murs est accentué par un socle cyclopéen et des angles munis de contreforts appareillés en calcaire. Les cadres proéminents des ouvertures sont en ciment imitant la molasse. Le toit à 4 pans brisés est animé au S par un pignon à berceau ajouré ainsi que par une tourelle d'angle. S'y ajoutent des lucarnes en chapeau Napoléon, une cheminée ainsi que d'élégants épis de faite. En situation dominante dans une boucle de la route menant au village, avec jardin arborisé, pavillon en bois et garage/remise (no 4F), cette villa représentative surplombe la fabrique et la route cantonale. Important témoin lié à l'histoire de l'industrialisation du village.

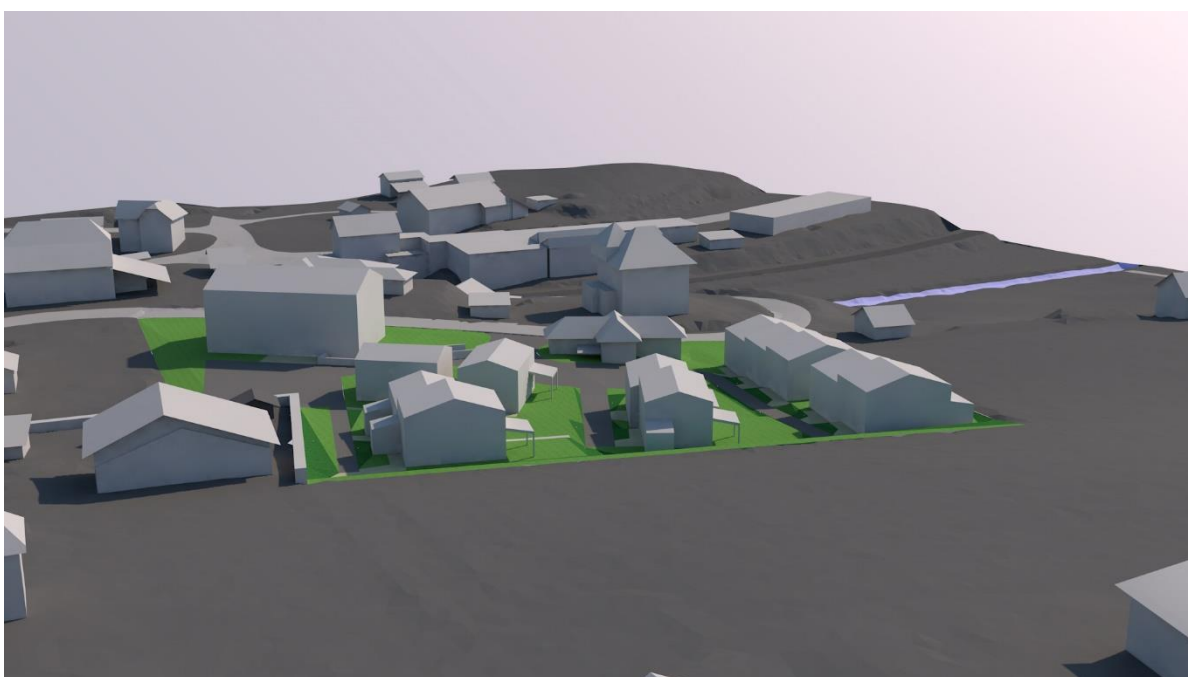
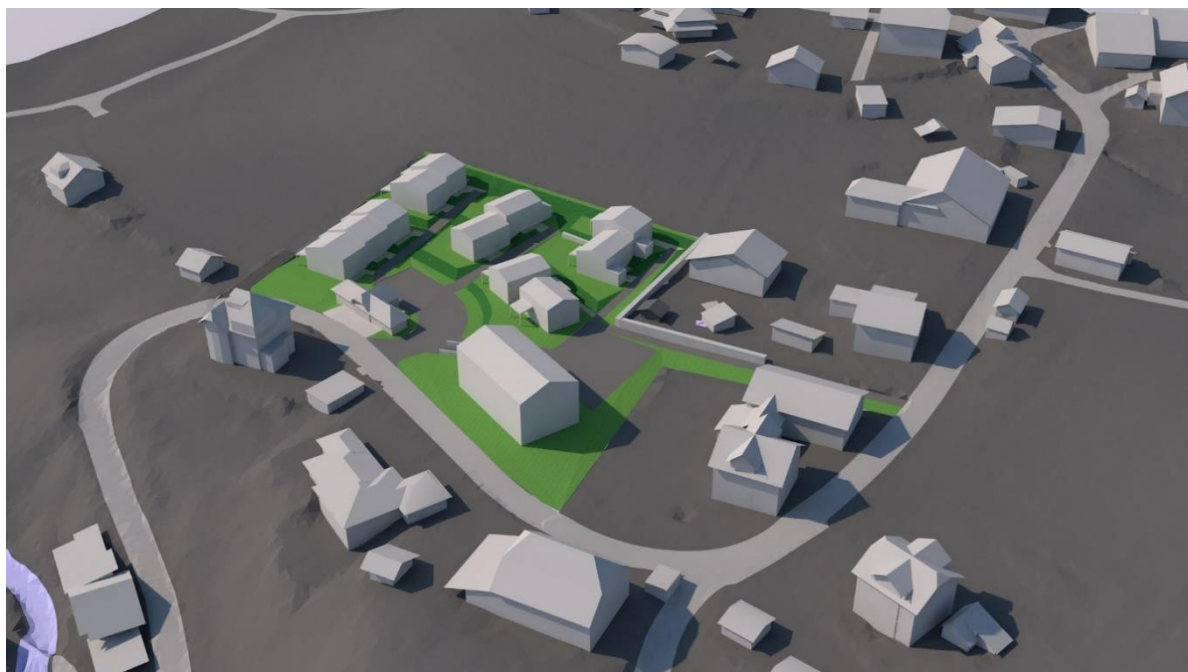
Annexe 1.3 : Extrait Recensement Architectural (RA 2021).

ANNEXE 4 - Avant-Projet



Annexe 2.1 : Avant-projet.

Annexe 2.2 : Vue 1 'Sud-Ouest'



Annexe 2.3 et Annexe 2.4 : Vues 2 'Sud-Est' et 3 'Nord'.



Rue de la Promenade 22 – 2720 TRAMELAN
Tél. : 032 / 487 59 77 - Télécopie : 032 / 487 67 65
Email : tramelan@atb-sa.ch
Site web : www.atb-sa.ch